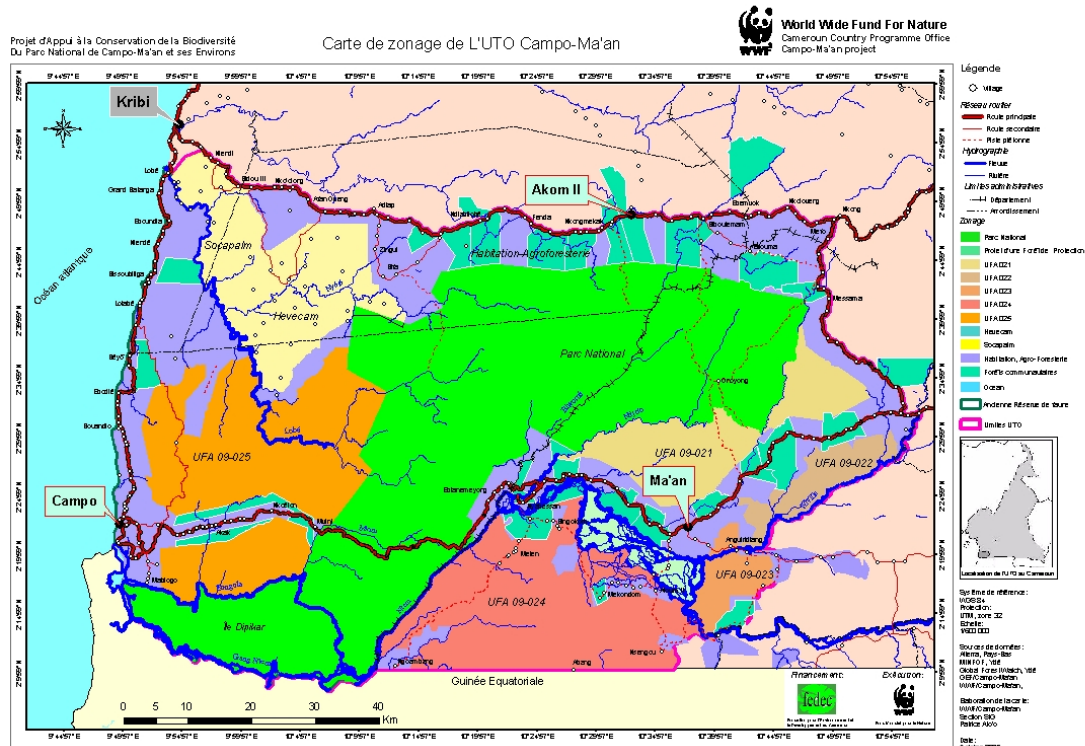


PARC NATIONAL DE CAMPO MA'AN (CAMEROUN)

Carte



Superficie : 264 064 ha

Catégorie IUCN : II

Label international : aucun

Principales pressions

- Braconnage transfrontalier (par les Equato-guinéens) et national (par les employés des concessions forestières et de l'agro-industrie, et les bataillons militaires en détachement dans l'île de Dipikar)
- Surexploitation des produits forestiers non ligneux par les populations locales

Principales menaces

Modification de l'écosystème:

Les grands projets d'investissement auront probablement des impacts sur l'écosystème du parc: le projet du port en eaux profondes de Kribi et le barrage hydroélectrique de Memve'ele induiront des modifications des cours d'eau; la route transversale dans le parc (pour le transport des produits de l'exploitation forestière) provoquera une fragmentation de l'habitat. En outre ces chantiers de construction auront probablement des retombées en terme d'attrait des populations dans la zone de l'AP ce qui risque d'augmenter les pressions anthropiques déjà existantes.

1. Contexte : d'où part-on?

Acte et date de création

L'AP a été créée par décret N° 2000/004/PM du 06 janvier 2000 portant création du parc national de Campo-Ma'an. Ce décret abroge l'arrêté du 19 Novembre 1932 portant création de la Réserve de Faune de Campo.

Raisons de classement

Elles ne sont pas spécifiées dans le décret de création N° 2000/004/PM du 06 janvier 2000.

Propriétaire foncier : Etat camerounais

Institution de gestion: Ministère des forêts et de la faune (MINFOF)

Projets en cours sur l'aire protégée:

- WWF : Projet de protection de la biodiversité de Campo-Ma'an et de sa périphérie, 3 ans, FEDEC/WWF, 161 million FCFA. Champs d'action : protection du parc, formation et assistance technique aux gestionnaires du parc.

- WWF : LFP (Linking Futur Program), 4 ans (207-2010), DGIS/WWF, 900 million FCFA. Champs d'action : amélioration des conditions de vie des populations locales

- WWF : Projet de conservation des gorilles du PN de Campo-Ma'an, 4 ans (2007-2010), WWF, 120 million FCFA. Champs d'action : étude de faisabilité d'habituation des gorilles.

- WWF/CWS/RCM (Réseau Camerounais de Conservation des Mangroves), 1 an, WWF, 5 million CFA. Champs d'action : étude de la résilience et de l'adaptation des mangroves aux changements climatiques.

- Kudu-Aube : 1 an, RAPAC/UE, 16 million FCFA. Champ d'action : protection des tortues marines.

- Planète Urgence, 2006-2010. Champ d'action : suivi des tortues marines.

NB: Projets terminés:

- SNV/TROPENBOS : Projet d'aménagement et de conservation de la biodiversité de Campo-Ma'an, 1998-2002, GEF, 6 milliard FCFA ; Champ d'action : écodéveloppement, recherche, assistance technique, protection du PN Campo-Ma'an, formation.

Limites de l'aire protégée

Les limites ne sont pas matérialisées sur le terrain. Il s'agit de repères naturels qui sont mal connus des gestionnaires et des populations riveraines. Un village se trouve à l'intérieur de l'AP mais cela ne constitue pas de véritable conflit foncier pour le moment. A noter que le décret de création prévoit en son article 5 que les personnes victimes d'expropriations ou occupant éventuellement une portion intérieure de la superficie du parc doivent être indemnisées conformément à la législation et à la réglementation en vigueur.

Le règlement de l'aire protégée

L'article 3 du décret de création précise que les droits d'usage des populations riveraines doivent être décrits dans le plan d'aménagement. Le plan d'aménagement quand à lui, précise qu'il est reconnu aux minorités pygmées Bakola/Bagyéli, le droit de se déplacer à l'intérieur du parc et d'utiliser les ressources du parc selon le canon de leur *modus vivendi* traditionnel, et a y prélever les produits nécessaires à leur subsistance, sans toutefois y pratiquer la chasse commerciale. Les "Accords de fait" définiront avec plus de précision les limites de ces prélèvements. S'agissant des populations riveraines bantoues, les droits d'usage relatifs à la cueillette et la pêche à des fins de subsistance à l'intérieur du parc sont maintenus ainsi que ceux relatifs au développement de l'écotourisme, sous réserve d'une réglementation qui devra être définie sous forme d' "accords formels". Le défrichement pour

l'agriculture, ainsi que l'érection d'implantations permanentes ou temporaires - à l'exception des campements temporaires des Bakola/Bagyéli - à l'intérieur du parc sont interdits.

L'application de la loi

La planification de la surveillance est assurée par le chef de l'unité protection. La surveillance sur le terrain est assurée par une équipe de 28 écogardes dispatchés en patrouilles (souvent renforcés par les militaires et les gendarmes dans les opérations « coup de poing »). Il y a également un appui des communautés villageoises. Les agents de terrain ne connaissent pas suffisamment les règlements de l'AP et en pratique l'application de la loi reste faible. En 2010 par exemple, seules deux arrestations pour braconnage ont été comptabilisées. Elles concernaient des résidents des villages de l'agro industrie.

En théorie, les contrevenants doivent recevoir un procès verbal puis sont déférés aux tribunaux compétents.

Inventaires des ressources

Différents inventaires récents sur la faune et l'habitat sont disponibles et utilisés par les gestionnaires dans leurs activités de planification quotidiennes.

- Données d'inventaires sur la faune:
 - 2008 : inventaire des grands mammifères du parc national de campo ma'an réalisé par WWF (Etoga et Foguekem)
 - 2001 : inventaire ornithologique du parc réalisé par Birdlife
 - 2008 : inventaire des poissons d'eau douce réalisé par World Fish Center
- Données d'inventaires sur l'habitat:
 - 2003 : Tchouto & al (projet d'aménagement et de conservation de la biodiversité de campo ma'an)
 - Etude de la végétation du parc réalisé par Djomo adrien (Université de Goettingen (Allemagne)).

La dernière étude socio économique a été réalisée en 2007 par la SNV.

2. Planification: à quoi veut-on arriver?

Objectifs actuels de gestion

La raison de classement de l'AP n'est pas spécifiée dans son décret de création. Cependant, dans leur travail quotidien, les gestionnaires œuvrent pour assurer la protection de la biodiversité du parc et de ses environs dans un contexte d'utilisation planifiée de l'espace et d'une gestion durable des ressources. Ces objectifs sont déclinés dans le plan de gestion en six sous objectifs qui mentionnent notamment le développement de l'écotourisme et d'autres activités socio-économiques à impact environnemental minimal, au bénéfice des populations locales, ainsi que la promotion de l'approche « paysage » dans la gestion transfrontalière des ressources naturelles.

Configuration de l'aire protégée

L'ensemble du territoire de l'AP est gérée de manière uniforme. Les gestionnaires considèrent que cette configuration de gestion ainsi que la taille actuelle du parc sont adéquats pour l'atteinte des objectifs de conservation.

Plan de gestion/aménagement

Le plan d'aménagement du parc national de Campo-Ma'an 2006-2010 a été validé par arrêté N° 0484/A/MINFOR du 14 Septembre 2006. Ce plan arrive à terme en fin d'année. Les activités prévues dans ce plan ne sont que partiellement appliquées (en particulier le volet éco développement). A noter que le processus de planification ne permet pas aux populations de s'impliquer dans les activités de gestion quotidiennes. Le cadre logique du plan de gestion comprend cinq groupes d'activités: (i) la gestion administrative et financière

de l'AP, (ii) la protection, (iii) la cogestion et l'écodéveloppement, (iv) la recherche et le suivi écologique et socioéconomique, (v) la gestion transfrontalière des ressources.

Trois activités prioritaires ont été dégagées pour les trois premières années de mise en œuvre du PdG. Il s'agit de la matérialisation des limites du parc, de la définition et de la mise en œuvre d'une stratégie de surveillance et de la négociation des accords de cogestion avec les riverains du parc.

Plan de travail

Il existe un plan de travail annuel élaboré en fin d'année sur la base du plan de gestion, mais les activités prévues ne sont pas menées à terme par manque de moyens financiers.

Suivi évaluation

Les indicateurs utilisés pour mesurer l'impact des activités menées sur l'état de conservation de la faune et de l'habitat de l'AP sont la densité des espèces phares et les indices de présence des activités humaines. Mais en pratique le suivi écologique n'est pas réalisé régulièrement par manque de moyens.

3. Intrants: de quoi a-t-on besoin?

Moyens humains

L'équipe de gestion compte 38 salariés de l'Etat. Le conservateur et son assistant sont entourés de quatre chefs d'unité (unité « suivi écologique et recherche », unité « protection », unité « éco développement », unité « administration et finances »), de six chefs de secteurs répartis sur l'AP et de 28 écogardes (dont trois sont issus des populations riveraines).

Le nombre d'écogardes est insuffisant pour assurer le contrôle de l'AP.

Recherche

Il existe un comité scientifique du parc qui identifie les priorités de recherche pour le parc et valide les recherches menées. Il existe deux programmes de recherche à l'heure actuelle:

- le programme de suivi des SIV (virus apparenté au HIV) sur les grands singes réalisé par l'hôpital militaire et l'université de J. Hopskin;
- le programme d'habituation des Gorilles réalisé par WWF.

Moyens financiers

L'AP dispose d'un budget annuel de 30 000 000 CFA mis à disposition par l'Etat camerounais et WWF. Les principaux postes budgétaires, par ordre décroissants, sont:

- les activités d'éco développement (en périphérie de l'AP et réalisées par WWF)
- la surveillance et la lutte anti braconnage
- le suivi écologique
- frais administratif de fonctionnement de l'équipe de gestion de l'AP.

Ce montant annuel ne suffit pas pour prendre en charge tous les volets prévus dans le plan d'aménagement: le volet relatif à la cogestion n'est pas encore financé.

En pratique, le budget alloué pour l'entretien des véhicules et des bâtiments est suffisant mais il n'y a pas de budget pour l'entretien des pistes ou pour assurer un suivi écologique régulier. Les moyens prévus pour les activités de surveillance seraient insuffisants pour assurer un contrôle effectif de l'AP.

4. Processus de gestion: comment s'y prend-on?

Gestion des ressources naturelles

Les grandes lignes du processus de gestion des ressources naturelles sont décrites dans le plan d'aménagement pour ce qui concerne les aspects du suivi écologique et des principes de cogestion des ressources avec les communautés. Il est également prévu de renforcer les synergies d'action avec Campo Rio de façon à renforcer la gestion transfrontalière des ressources naturelles. Dans la pratique les activités détaillées dans le PdG ne sont que partiellement réalisées, notamment en ce qui concerne le suivi écologique.

Les pygmées vivant à l'intérieur de l'AP jouissent du droit d'usage des ressources naturelles. Cependant à défaut de données précises, il n'est pas possible à l'heure actuelle d'établir un plan de prélèvements soutenable des principaux produits recherchés et des règles d'accès appropriées.

Gestion du personnel

A l'exception de trois personnes issues des communautés, la totalité de l'équipe de gestion (38 personnes) ont une formation du domaine des Eaux et Forêts (deux ingénieurs, sept techniciens supérieurs, trois techniciens et 25 agents techniques). Mais certains renforcements de compétences sont nécessaires même si le personnel de l'AP a déjà bénéficié de quelques formations (formation sur la gestion des aires protégées (un mois) pour le conservateur en 2010; formation militaire des écogardes en 2006, initiation à l'informatique pour les écogardes (2007)). D'après les questionnaires, des formations complémentaires en collecte des données pour le chef d'unité suivi écologique, en éducation environnementale pour le chef d'unité écodéveloppement, et une formation militaire pour les écogardes non paramilitaires seraient utiles.

Le manque de moyens financiers limite la mise en œuvre de certaines activités du personnel, comme le nombre de patrouilles de surveillance par exemple.

Gestion du budget

Le budget alloué par l'Etat est contrôlé par le contrôle supérieur de l'Etat, par le contrôle départemental des finances et par les parlementaires. Les fonds extérieurs sont soumis aux procédures de suivi des bailleurs (WWF). Les mécanismes de décaissement du budget alloué par l'Etat sont peu transparents (corruption) et la gestion du budget est médiocre et compromet l'efficacité de gestion de l'AP. En outre, le budget de l'AP n'est pas sécurisé dans la mesure où la gestion ne pourrait se faire sans l'appui de bailleurs externes. NB: le marché du carbone est une piste de financement durable envisagée.

Infrastructure et équipement

Les aménagements de l'AP sont peu nombreux (deux miradors, pistes touristiques non entretenues depuis trois ans). Il faudrait réouvrir les routes traversières du parc (le corridor et celle qui débouche à l'île de Dipikar) pour faciliter le contrôle et le tourisme.

Un seul des deux véhicules est fonctionnel mais il y a des équipements pour effectuer les patrouilles (16 motos, tentes, GPS, jumelles, cinq radios, talki walki, armes, etc). Par contre l'équipe de gestion dispose d'une base vie dotée d'habitations et de bureaux équipés (trois ordinateurs).

Education et Sensibilisation

Il n'y a pas de programme d'éducation et de sensibilisation préétabli dans le programme de travail annuel même si des actions de sensibilisation sont prévues dans le volet « cogestion et écodéveloppement » du plan de gestion. Les actions de sensibilisation sont ponctuelles.

Les canaux d'information utilisés sont:

- des causeries: elles ont été menées dans six villages le long de la côte au sujet des thèmes des tortues marines et des possibilités de valorisation de ces tortues par le tourisme ou sur l'importance de préserver le parc en général. Les prochaines causeries animées par SDD porteront sur la pollution (la gestion des déchets, des eaux usées) et les risques environnementaux (inondations);
- l'éducation environnementale dans les écoles (cours hebdomadaires): elle a été faite pendant l'année scolaire 2009 par WWF et l'ONG SDD;
- les émissions de radio: de manière sporadique.

Interactions avec les utilisateurs des sols voisins (public et privé)

Les interactions restent faibles entre les acteurs riverains du parc et les gestionnaires. Toutefois, il existe un contrat de collaboration établi entre les sous préfets et les gestionnaires de l'AP pour assurer le suivi des activités socioéconomiques de microfinancement menées en périphérie de l'AP. Des pistes de collaboration avec les agro-industries (hévéa et palmier à huile) et les sociétés forestières, pourraient être approfondies et formalisées pour limiter les risques de braconnage du personnel de ces sociétés.

Place des communautés locales dans les prises de décision relatives à la gestion de l'aire protégée

Les communautés ont été sollicitées au moment de l'élaboration du plan de gestion et certaines de leurs requêtes ont été prises en compte (notamment les droits d'usages des pygmées).

En outre, il existe un comité de gestion composé de représentants des femmes, des peuples autochtones, des ONG locales, des chefs traditionnels, des maires. Ce comité est en place pendant toute la durée du plan de gestion (cinq ans). Ce comité de gestion a pour rôle de faire le point sur le taux de réalisation des activités du plan de travail annuel précédent et de proposer les actions à mener pour l'année suivante. Le choix des actions à mener se fait par consensus au niveau de ce comité. Malgré ce système, les communautés ne semblent pas suffisamment impliquées dans la planification des activités de gestion de l'AP.

Tourisme

Il n'y pas d'opérateur touristique mais des touristes viennent par eux mêmes dans l'AP et passent par le service de conservation pour les modalités d'entrée. Il y a eu une cinquantaine de touristes en 2009.

En périphérie du parc, il y a quelques comités d'écotourisme (Ebotour, Motour, Codevi) où les communautés se sont organisées pour construire des campements touristiques et héberger les touristes.

NB : Ebotour participe à la préservation des tortues attrapées accidentellement dans les filets de pêche : les touristes payent un parrainage pour que les tortues soient relâchées. L'argent du parrainage est remis au pêcheur comme indemnisation par rapport au dégât fait par la tortue au filet de pêche.

5.Résultats: qu'a-t-on réalisé?

Accueil visiteurs

Il existe des infrastructures d'accueil à l'extérieur du parc: ce sont les comités d'écotourisme Ebotour, Motour, Codevi. A titre d'exemple, le comité Ebotour reçoit environ une centaine de touriste par an. Ces structures sont parfois insuffisantes pour répondre à l'affluence touristique mais il faut noter que ces touristes ne vont forcément dans le parc. Ils restent à Ebotour pour les tortues.

Un projet interministériel (entre le ministère du tourisme, le ministère des forêts et de la faune et le ministère de l'économie et de l'aménagement du territoire) est en cours pour mettre en place des structures d'accueil touristiques à Campo qui seraient gérées par la

commune.

Droits et taxes

Il existe un arrêté fixant les modalités de paiement des droits d'entrée.

En cas d'infraction, les délinquants sont directement traduits en justice (il n'y a pas de transaction ni d'amende donc pas de taxes perçues).

Pour le moment les populations ne perçoivent pas de retombées des droits d'entrée perçus par les gestionnaires car ces recettes sont reversées en totalité au Trésor Public. Mais cela sera à définir au cours de la prochaine mise à jour du cadre de cogestion qui existe entre l'AP et les communautés (et qui définit leurs droits d'usage). Ce cadre de cogestion est remis à jour chaque année.

Accès

L'AP est mal desservie par les axes routiers ce qui rend certaines de ses parties peu accessibles de l'extérieur mais également difficilement accessibles pour les patrouilles de surveillance du parc.

De plus l'AP est délimitée par des fleuves, des routes et des pistes ce qui rend les intrusions faciles. Le contrôle de ces voies d'accès n'est pas suffisant.

Retombées économiques pour les communautés

Il y a très peu de retombées économiques directes ou indirectes pour les communautés. En effet, certaines communautés riveraines du parc proposent des guides touristiques (par ex CODEVI et Motour) et des structures d'accueil touristique mais les touristes qui jouissent des activités proposées par ces comités (préservation des tortues par exemple) ne viennent pas forcément dans le parc. Il ne s'agit donc pas ici d'une retombée économique de l'AP.

De plus le pourcentage de gens des communautés employés par l'AP est faible: seuls trois écogardes issus de la communauté sont employés par le parc. Les chercheurs et les touristes utilisent des guides touristiques qu'ils doivent trouver eux-mêmes.

Il existe aussi des projets visant à améliorer le bien-être des communautés locales tout en conservant les ressources de l'aire protégée. Linking Future Programme du WWF finance des activités socioéconomiques en périphérie de l'AP telles que la mise en place de forêts communautaires, de micro-financements, d'appui aux comités d'écotourisme, d'appui pour la commercialisation des produits forestiers non ligneux et d'appui pour le développement des activités génératrices de revenus.

Il existe également un projet d'accompagnement des peuples autochtones (pygmées) dans le processus de cogestion. Ce projet est initié par le réseau des ONG (ROCAME : SDD, ONED, RAPID, CADER, CEPFILD) et Campo Man. Ce projet visera à aider les communautés à développer l'exploitation et la commercialisation des produits forestiers non ligneux et d'autres activités génératrices de revenus. Il comprend également un volet d'appui à la scolarisation des pygmées.

Etat des lieux

L'AP renferme encore aujourd'hui des gorilles, des chimpanzés, des mandrills, des éléphants, des tortues marines et il n'y a pas, à la connaissance des gestionnaires, d'espèces qui auraient disparues depuis la création du parc.

Les pressions qui existent aujourd'hui sur l'AP n'auraient visiblement pas dégradé ses valeurs écologiques et culturelles.